



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Nora BERRA, Secrétaire d'Etat chargée de la Santé, lance un appel à la mobilisation pour endiguer la recrudescence de la rougeole**

« Nous sommes face à une recrudescence préoccupante de la rougeole » indique ce jour Nora BERRA, Secrétaire d'Etat chargée de la Santé. En effet, alors qu'en 2006 et 2007, une quarantaine de cas annuels était déclarée en France, l'épidémie s'est intensifiée pour atteindre 1544 cas en 2009 et 5021 cas en 2010. 3400 nouveaux cas ont déjà été détectés sur les deux premiers mois de l'année 2011.

« Il faut sortir des clichés et rappeler aux Français que la rougeole est une infection grave, qui peut être lourde de conséquences et même mortelle » rappelle Nora BERRA. La rougeole a en effet été responsable, en 2010, de 8 encéphalites infectieuses ou post infectieuses, dont deux conduisant à un décès, et près de 1500 cas (29,5%) ont été hospitalisés. Si elle ne tue pas toujours, la rougeole peut par ailleurs avoir des conséquences graves et cérébrales à long terme.

La rougeole est considérée, à tort, comme une maladie infantile. Or, « les données épidémiologiques nous montrent que cette maladie touche aujourd'hui aussi bien les enfants que les adolescents et les adultes » précise la Secrétaire d'Etat. Les formes les plus compliquées de cette infection surviennent plus fréquemment chez les enfants de moins de un an et chez les adultes de plus de vingt ans. Elles concernent environ 30 % des cas de rougeole dont certaines sont graves (pneumonies, laryngites et surtout encéphalites aiguës qui peuvent être mortelles). Or, même si l'âge médian des cas est de 12 ans, en 2009, les Français touchés étaient âgés d'un mois à soixante-seize ans (dont 23 % chez des adultes de 20 ans et plus).

La rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse, quelles que soient les mesures d'hygiène mises en place. Un malade peut contaminer quinze à vingt autres personnes non vaccinées. La recrudescence de cette maladie est principalement liée à une couverture vaccinale encore insuffisante en particulier chez les adolescents et jeunes adultes non vaccinés. « Le vaccin reste la meilleure prévention contre la rougeole »

#### **Contact presse**

1

**Secrétariat d'Etat chargé de la Santé : 01 44 38 28 12**

[presse.berra@cab.travail-sante.gouv.fr](mailto:presse.berra@cab.travail-sante.gouv.fr)

rappelle la Secrétaire d'Etat. Depuis 1986, le vaccin « trivalent » contre la rougeole, la rubéole et les oreillons est recommandé en France. Il est très bien toléré, efficace et accessible à tous. La première vaccination est recommandée chez tous les bébés dès l'âge de douze mois (dès neuf mois pour l'entrée en collectivité). Une seconde injection est recommandée entre treize et vingt-quatre mois. Tous les enfants, à l'âge de vingt-quatre mois, devraient avoir reçu deux doses de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (en respectant un délai d'au moins un mois après la deuxième injection). La vaccination est recommandée en rattrapage chez les sujets âgés de plus de deux ans ou nés depuis 1980 qui ne seraient pas vaccinés.

« Le pourcentage de la population française vaccinée contre la rougeole n'est pas suffisant pour protéger l'ensemble de la population. C'est en partie ce qui explique la recrudescence de cette maladie. Pour atteindre l'objectif de couverture vaccinale nécessaire à l'interruption de la circulation de la rougeole, il faut obtenir une couverture vaccinale de 95 %. J'appelle donc les jeunes de 20 à 30 ans et les parents d'enfants jusqu'à 18 ans à faire, sans délais, un effort collectif et individuel de vaccination. C'est seulement grâce à cette prise de conscience et à cet effort que les épidémies et les cas de rougeole pourront disparaître » indique Nora BERRA.

Des actions de communication sur le court et moyen terme doivent rapidement être mises en place pour informer les professionnels de santé et le grand public de la recrudescence de l'épidémie, des risques encourus, et de l'importance de la vaccination. « Nous allons nous appuyer sur tous les relais disponibles pour informer et sensibiliser les Français ; ensuite, il est de la responsabilité de chacun de se protéger et de protéger ses enfants. » précise la Secrétaire d'Etat. « L'INPES procède actuellement à la mise à jour de ses supports de communication. Les Agences régionales de santé doivent être, localement, un relais privilégié pour informer et sensibiliser les professionnels de santé comme la population. Je souhaite que les Ordres et les sociétés savantes sensibilisent de leur côté les professionnels. La CNAM, les mutuelles et les assurances sont également des relais précieux pour relayer l'information auprès de leurs assurés sociaux et des professionnels. Des actions de sensibilisation seront également mises en place à l'attention des associations et de la presse familiales. Un document destiné à casser les fausses idées sur la rougeole sera diffusé dans le courant du printemps via un dispositif internet internet les réseaux sociaux. Enfin, les médias ont un rôle essentiel à jouer pour relayer largement les informations utiles » indique Nora BERRA. Une conférence de presse de la Direction générale de la santé et de l'Institut de veille sanitaire est d'ailleurs prévue le 29 mars.

La vaccination contre la rougeole est en outre la priorité nationale et européenne de l'édition 2010 de la Semaine européenne de la vaccination, qui se déroulera du 23 au 30 avril 2010. « Cette semaine sera l'occasion d'aider les Français à mieux comprendre les bénéfices individuels et collectifs de la vaccination, à les inciter à faire vérifier leur carnet de vaccination et à procéder aux vaccinations et/ou aux rattrapages recommandés, mais aussi bien sûr à informer les professionnels des actualités et des enjeux du calendrier vaccinal » indique la Secrétaire d'Etat.

## **Contact presse**

2

**Secrétariat d'Etat chargé de la Santé : 01 44 38 28 12**

[presse.berra@cab.travail-sante.gouv.fr](mailto:presse.berra@cab.travail-sante.gouv.fr)